

Martine MAYET

Adjointe au maire déléguée
à l'Éducation, aux Centres de loisirs
et aux Nouveaux Arrivants

MM/SG

Madame LAVENIER

Directrice de l'école élémentaire des Trianons

Mesdames et Messieurs les représentants des
parents d'élèves

Hôtel de Ville, le **05 JUIN 2026**

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

J'ai bien reçu le procès-verbal du Conseil d'école du 12 mars dernier et je vous en remercie. Je souhaite apporter des précisions et des réponses complémentaires aux interrogations soulevées lors de ce conseil et vous informer du suivi des demandes formulées auprès de la Ville.

Carte scolaire

L'Education Nationale a transmis les décisions de carte scolaire sur l'ensemble des écoles de la commune. Pas de changement annoncé pour la rentrée 2026. Les services gardent un œil attentif sur les prévisions d'ici la rentrée scolaire de 2026 et ne manqueront pas d'alerter les services de l'Education Nationale selon l'évolution observée.

Caisse des écoles

Les demandes de participation financière pour des projets pédagogiques pour les écoles maternelles, élémentaires et primaires sont soumises au vote d'une délibération des membres du comité d'administration.

Il s'agit d'une instance collégiale composée notamment de l'Adjoint au maire déléguée à l'éducation, aux centres de loisirs et nouveaux arrivants, des élus siégeant au conseil d'école, des parents élus, de l'Inspectrice de l'Education Nationale, des Directeurs d'école...

Les écoles organisent des projets pédagogiques et demandent aux membres du comité d'administration une participation financière afin d'alléger les coûts supportés par les familles et les coopératives scolaires.

Ces projets sont validés en amont de la réunion, pour la partie pédagogique par l'Inspection de l'Education Nationale.

Les montants maximaux prévus pour ces participations sont :

600 euros pour le projet d'une classe

500 euros par classe pour un projet réunissant deux classes

400 euros par classe pour un projet réunissant 3 classes

200 euros par classe au-delà, plafonnés à 1800 euros pour toute une école

Chaque projet préalablement validé par l'Education Nationale est ainsi examiné aux fins d'attribution d'une participation financière en fonction des demandes faites par chacun et à hauteur des montants.

Pour l'école Les Trianons, 3 projets soumis qui ont remporté des financements caisse des écoles importants.

- Projet pâtisserie : « Manger-Bouger » 350 euros alloués par la caisse des écoles
- « De la planète à l'histoire par le Kamishibai » pour la classe Ulys : 600 euros alloués par la caisse des écoles.
- « Musique et cinéma, l'accord parfait » : 250 euros alloués par la caisse des écoles.

Savoir-rouler

Le décret rendant obligatoire la mise en œuvre du dispositif « *Savoir Rouler à Vélo* » dans les écoles, entrera en vigueur en 2027. À ce stade, aucune obligation ne s'applique encore, mais une phase d'expérimentation a été proposée dès la rentrée 2025, aux écoles volontaires.

Dans ce cadre, le RAC Cyclisme a mis à disposition un parcours d'agilité équipé de panneaux de signalisation, ainsi qu'un parc de 15 vélos avec leur entretien, et un chalet d'environ 20 m² pour le stockage.

L'année scolaire 2025-2026, phase expérimentale comprend 2 cycles de 10 séances (7 séances de pratique + 3 séances pour la certification) pour les CM2. Le premier cycle s'étend du 08 septembre au 28 novembre 2025 et le deuxième du 23 mars au 26 juin 2026.

4 écoles participent à l'expérimentation avec 10 classes de CM2. Les deux sites mis à disposition actuellement sont le plateau sportif Pasteur et le parc des Bords de Seine.

Les déplacements jusqu'aux plateaux sportifs se font exclusivement à pied.

Restauration

Les questions relatives à la composition des menus, portion, équilibre alimentaire doivent être traitées lors de la commission des menus, où les parents sont représentés.

Une commission des menus statue sur les besoins alimentaires de l'enfant concernant les temps de restauration scolaire.

Cette commission est chargée d'examiner les prestations des mois écoulés et les menus proposés pour les mois à venir. Elle a pour mission d'évaluer les qualités organoleptique, diététique et nutritionnelle des repas servis et à servir, et de proposer des évolutions de la prestation.

Elle est composée de l'adjointe au Maire déléguée à l'Éducation et aux centres de loisirs, des responsables de la direction de l'Éducation et de l'Enfance, du Directeur et de la diététicienne de la cuisine centrale, d'un responsable technique des écoles ainsi que de 4 représentants de parents élus aux conseils d'école pour chacune des fédérations.

Un déjeuner a été organisé le 9 avril dans cette école avec les parents élus, et le bilan s'est révélé positif.

Le système petite faim / faim normale est mis en place sur certains plats, pour les repas à succès (pizza, cordon bleu, hachis), c'est la faim normale qui est proposée car cela peut engendrer trop de flux dans le réfectoire (beaucoup prendraient la petite faim pour pouvoir se resservir une seconde fois)

Le supplément est systématiquement proposé en fin de service pour le plat chaud, pour les composantes périphériques. Le système de plateaux « joker » permet à l'enfant qui le souhaite de reprendre quand il veut une entrée, un fromage ou un fruit en plus selon ce qui a été mis sur le plateau « joker ».

La répartition féculent / légume est faite en 70 – 30%, le service du légume se fait à la cuillère à soupe car la quantité servie est aux alentours de 30g, les féculents sont servis à l'aide d'une grosse cuillère (pour avoir une idée des proportions)

Papier toilette

Dans le cadre du renouvellement du marché des solutions d'hygiène, du papier toilette est désormais installé dans chaque cabine des écoles élémentaires de la Ville.

Travaux

Les gros travaux 2025 ont été réalisés. Les autres demandes de petits travaux sont réalisées en fonction des autres urgences qui le nécessitent, sur l'école ou un autre bâtiment municipal. Certaines interventions peuvent ainsi être décalées dans le temps ou annulées.

Les travaux retenus pour le budget 2026 seront présentés à Madame la directrice à l'occasion de la réunion dédiée le 29 mai à la suite du vote du budget le 20 avril. Par ailleurs, les souhaits de réalisation de l'école pour l'année 2027 seront dûment enregistrés pour chiffrage et examen au vote du budget 2027.

Vous évoquez le souhait du remplacement de la sonnerie. Mes services ont relayé cette demande aux services supports compétents qui doivent consulter la société en charge de la maintenance des sonneries.

Selon le matériel installé sur l'école, l'opération peut prendre plus ou moins de temps et peut être plus ou moins onéreuse.

Dans tous les cas, je vous invite à bien inscrire cette demande lors du prochain recensement des souhaits de réalisation pour 2027, à inscrire au budget.

J'en profite pour rappeler la procédure à suivre en vue d'une bonne prise en compte des travaux importants souhaités par l'école.

En effet, **le conseil d'école est une instance consultative où les demandes de travaux soulevées n'ont pas vocation à être formulées pour inscription au vote du budget et ainsi réalisées.**

La procédure mise en place pour ce faire est principalement la réunion « travaux » dédiée qui, pour cette année 2026, aura lieu le 29 mai pour votre école, après le vote du budget.

A cette date, les travaux retenus pour 2026 seront présentés et les souhaits de réalisation pour 2027 seront recensés.

De plus, il est à noter que les demandes de travaux formulées par les écoles sont chiffrées pour être soumises à l'arbitrage budgétaire, et ne sont donc pas toutes retenues. Compte-tenu du nombre d'écoles et bâtiments municipaux, il y a nécessairement des priorités et arbitrages en fonction des autres urgences qui le nécessitent. Ainsi, les demandes de l'école recensées pour examen au vote du budget 2026 ne seront pas forcément toutes retenues.

Dans ce cas, pour les travaux qui n'auraient pas été retenus au budget 2026, la direction d'école doit impérativement penser à les reporter à l'occasion de la réunion « travaux » dans sa liste de demandes avec un ordre de priorité pour examen au budget 2027.

Par ailleurs, les demandes de l'école recensées pour vote au BP 2027 doivent être enregistrées au plus tard fin juin. C'est pourquoi, la réunion Travaux est la seule instance permettant de recenser les demandes de l'école. Toute demande effectuée a posteriori engendrant un coût ne peut être prise en compte.

Je vous invite à afficher cette réponse dans l'espace réservé à cet effet, afin que les parents destinataires du compte-rendu puissent prendre également connaissance des précisions apportées ici.

Espérant que ce complément d'informations retiendra votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine MAYET



Copies : Mme AMARAL, Inspectrice de la 12^{ème} circonscription
Mme MARCHAL, élue au conseil d'école